

## PROCÈS-VERBAL SUCCINCT DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FÉVRIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni, le vendredi 05 Février 2021 à 20 h 15, à la Mairie de Cornimont, sous la Présidence de Madame Marie-Josèphe CLÉMENT, Maire.

Absents excusés : NÉANT

M. Michel DUHAUT est nommé secrétaire de séance.

M. David FLAGEOLLET, Directeur Général des Services, est nommé secrétaire adjoint.

M<sup>me</sup> le Maire demande l'autorisation au présent Conseil, d'ajouter 1 point supplémentaire : le Débat d'Orientations Budgétaires, elle précise que le document a été adressé aux conseillers avec l'ordre du jour mais n'a pas été inscrit sur ce dernier. **Acceptation à l'Unanimité.**

Le PV de la séance du 11 décembre 2020 est approuvé à **22 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (M. Michel Duhaut).

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### *1. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences du Conseil Municipal, en application de l'article L.2122-22 du CGCT*

➤ M<sup>me</sup> le Maire informe qu'aucun marché n'a été attribué et signé depuis le dernier Conseil.

➤ M<sup>me</sup> le Maire informe du dossier déposé dans le cadre des demandes de subventions

**Demande de subvention, au titre de la DETR 2021 - Sécurité/Accessibilité - pour le dossier "Réhabilitation et mise aux normes des ponts de Cherménil et de Xoulces" dont les travaux sont estimés à 124 414 € HT - Montant sollicité : 49 766 €.**

➤ M<sup>me</sup> le Maire informe des concessions funéraires pour 15 ans (5 renouvellements) pour un montant total de 2 675 € :

Date	Concession	Nom	Places	Montant
07/01/2021	1597	BRENET née PETITGENET Annie	6 pl	535 €
15/01/2021	1598	VAUTRIN Henri	6 pl	535 €
15/01/2021	1599	LADOUCE née LABADIE Maryvonne	6 pl	535 €
19/01/2021	1600	MARTIN née CORTE Renée	6 pl	535 €
21/01/2021	1601	PETITGENET née TOUNISSOU Andrée	6 pl	535 €

#### **2. Information sur les subventions obtenues :**

➤ Pas de subventions obtenues depuis le dernier Conseil.

## BUDGET - FINANCES

### **3. Engagement et mandatement des investissements 2021 :**

M<sup>me</sup> le Maire expose que selon les dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT, le Maire, sur autorisation de l'organe délibérant (Conseil Municipal), peut jusqu'à l'adoption du budget primitif, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette autorisation permet d'assurer la continuité du service public et le règlement des travaux en cours.

Elle propose au présent Conseil, de l'autoriser à effectuer différentes dépenses d'investissements avant le vote du BP 2021 :

Opération 103 : 21 250 € HT - Voiries et réseaux : Marché MOE "Réhabilitation du pont de l'Abattoir" - Cabinet SIGMA

Opération 107 : 950 € HT - Matériel administratif : "Acquisition Logiciel Bibliothèque" - SÉGILOG

Opération 113 : 2 896.20 € HT - Acquisition de véhicules : "Achat d'une paire de chaines" - Garage Bussang Poids Lourds

Le Conseil Municipal **autorise à l'Unanimité** M<sup>me</sup> le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2021 de la Commune, les dépenses d'investissement précitées et **précise** que cette autorisation ne peut pas dépasser le  $\frac{1}{4}$  des crédits ouverts sur l'exercice 2020.

### **4. Avance sur la subvention 2021 de l'ECSP**

M. Frédéric CARLIER indique que comme chaque année, afin de pouvoir couvrir le paiement des salaires et des cotisations sociales du 1<sup>er</sup> trimestre, l'Espace Culturel et Social de la Pranzière sollicite la Commune pour l'obtention d'un acompte de 20 000 € sur la subvention annuelle qui lui sera versée.

Il rappelle que pour l'année 2020, l'ECSP a bénéficié d'une subvention annuelle de 69 707 € (pour 78 000 € de budgétés - baisse des dépenses de fonctionnement, fermeture temporaire de la structure due à la COVID 19).

C'est à l'**Unanimité**, que le Conseil Municipal décide le versement d'un acompte de 20 000 € à l'ECSP et **précise** que les crédits correspondants seront inscrits sur le compte 6574 au budget primitif 2021.

### **5. Tarif borne de recharge pour voitures électriques :**

M. Frédéric CARLIER indique que, comme cela avait été rappelé lors du dernier séminaire des élus de décembre dernier, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 septembre 2019, avait fixé les tarifs pour le rechargement sur la borne électrique à 4 € les 3 premiers  $\frac{1}{4}$  d'heure et

2 € par  $\frac{1}{4}$  d'heure supplémentaire (tarifs identiques à ceux pratiqués sur les 2 bornes de la Régie Municipale d'Électricité de La Bresse).

Avec l'arrivée de voitures de plus en plus puissantes (véhicules Tesla et autres SUV luxueux notamment), la RME (comme de nombreux autres opérateurs de bornes) a réajusté ses prix début 2020 afin de faire correspondre le tarif avec les puissances et les volumes d'énergie réellement prélevés.

En effet, avec des batteries à charges rapides, ces nouveaux véhicules permettent à leurs utilisateurs de prélever sur les bornes plus de kWh en moins de temps. Les tarifs proposés par Cornimont (basés sur les temps de charge) ne sont donc plus adaptés.

Il est rappelé que la borne installée sur l'écoquartier permet de délivrer une puissance maximale instantanée de 55 kW.

Afin de garantir une certaine homogénéité sur le territoire de la Haute-Moselotte, il est proposé d'appliquer les mêmes prix que ceux de la RME, sur la borne de recharge de Cornimont, à savoir : 0,20 € par kWh délivré et de 0,025 € par minute de charge.

A titre d'exemple, pour un véhicule bénéficiant d'une batterie de 75 kWh de capacité, une charge de 60 kW sera facturée  $0,20 \text{ €} \times 60 \text{ kWh} + 0,025 \text{ €} \times 65 \text{ minutes} = 13,62 \text{ €}$  contre 6 € actuellement.

Les nouveaux prix dépendent ainsi de l'énergie délivrée et du temps de charge associé.

Des conseillers s'interrogent sur le nombre d'utilisateurs, leur provenance (locaux, touristes), sur les moyens de communication de la borne.

Il est donné des éléments chiffrés au 30/11/2020 :

- 180 sessions de charge: charge moyenne : 53 kWh - recette moyenne : 7 €
- Coût de l'abonnement + consommation EDF : 3 381 € TTC, soit 280 € par mois
- Coût de la maintenance : 600 € TTC par an
- Recettes brutes de 1 222 €, 50 % reviennent à la Commune, soit 611 €, les autres 50 % restent au prestataire.

Il est précisé qu'il y a le choix entre 3 moyens de paiement :

- Acheter une Carte prépayée en Mairie
- Payer directement avec la carte bancaire
- Se procurer un badge de paiement, moyen d'accès universel ; le prestataire est payé directement.

Ce sont essentiellement des touristes qui utilisent la borne au vu des statistiques de charges concentrées sur les fins de semaine et les vacances.

Concernant la communication, la borne apparaît sur la revue touristique des Stations Vertes, elle est répertoriée aussi via notre opérateur et de plus, les utilisateurs possèdent des applications leur signalant les zones de recharge. Il est précisé que la borne du Colryut n'existe plus.

Un conseiller fait remarquer qu'il serait appréciable que les recettes couvrent au moins les dépenses notamment par rapport aux autres carburants. Ces nouveaux tarifs vont permettre de réduire l'écart entre les dépenses et les recettes. De plus, c'est important de proposer les mêmes tarifs que La Bresse.

**Le Conseil Municipal décide d'abroger** les tarifs de la borne de recharge rapide, fixés par la délibération N° 2019-06-10 du 13 septembre 2019, **de créer** à compter du 8 février 2021, les nouveaux tarifs pour la borne de recharge électrique, comme suit :

- 0,20 € / kWh délivré
- 0,025 € par minute de charge.

**Et rappelle** que les tarifs des ventes de badges ne sont pas modifiés et restent à :

- 20 € pour la vente d'un badge prépayé,
- 5 € pour la vente d'un badge vierge.

## **6. Débat d'Orientations Budgétaires :**

M. Frédéric Carlier indique que le débat doit se faire dans les 2 mois précédant le vote du budget et qu'il n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants. Même si Cornimont compte 3 230 hab., il nous paraît intéressant de conserver ce temps de réflexion et de dialogue entre les élus, avant de nous engager dans la construction du budget primitif.

Il précise que le DOB constitue la colonne vertébrale du budget sans toutefois posséder de caractère décisionnel.

Le débat permet de s'assurer en amont de la pertinence des projets et de leur faisabilité tout en préservant la situation financière de la Commune. L'analyse prospective de la Commune, les ressources financières, le fonctionnement et les investissements ainsi que l'état de la dette seront abordés.

M<sup>me</sup> le Maire et M. Frédéric Carlier présentent conjointement les orientations budgétaires et indiquent que le séminaire du 12 Décembre 2020 a permis d'aborder différentes pistes dans la mise en place de projets.

La crise sanitaire liée à la COVID 19, ayant une incidence sur notre quotidien, a profondément bouleversé les programmes et parfois les a retardés.

Il nous faut vivre avec ces nouvelles contraintes et transformer notre manière de travailler, de consommer et de communiquer.

Outre ces différentes obligations, il est prévu de poursuivre nos engagements qui concernent : la réhabilitation de bâtiments communaux en tenant compte de la transition écologique - le traitement de friches - la mise en valeur d'un site historique - les services à la population etc.

Des actions seront proposées dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la protection et la sécurité, de l'animation.

**Sur le contexte général :** il est précisé que la crise sanitaire due à l'épidémie de la COVID 19 a profondément bouleversé la vie de notre pays et aura un retentissement au niveau mondial. Ses effets se ressentiront pendant de nombreuses années.

Le projet de loi de finances 2021 (PLF) fait état d'un déficit de - 11,3 points du produit intérieur brut (PIB) en 2020, et - 8,1 en 2021. Le poids de la dette publique s'établira à 119,8% du PIB.

Le gouvernement estime une croissance pour notre pays de - 10% en 2020 et + 6% en 2021.

Il prévoit de porter un plan de relance en faveur de l'économie à hauteur de 100 milliards d'€ dont 15 déjà engagés en 2020. Ce plan de relance devrait être cofinancé à 40% par des fonds européens.

• **Le projet de loi de finances 2021 - PLF - (pour les communes) :**

- Prévoit de mettre en œuvre la baisse des impôts de production, traduisant ainsi un abaissement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE). Ces baisses seraient compensées par l'État mais signifieraient tout de même une perte d'autonomie fiscale pour les collectivités locales. (Article 3 du PLF)
- La réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales (article 16) entamée depuis 2017 entrera dans sa dernière étape. La part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties sera transférée vers les communes avec compensation de l'État, le cas échéant.
- Le PLF dans son article 22, prévoit le maintien du niveau global des dotations globales de fonctionnement (DGF) pour 2021.
- Les subventions liées aux investissements seront pérennisées à hauteur de 2 Milliards d'Euros.
- Les dotations de solidarité rurale et urbaine devraient augmenter, toutefois il nous faut rester prudents sur les seuils à respecter (DSR cible) tant au niveau de la richesse de la Commune qu'au nombre d'habitants par rapport au Canton.
- La révision de la taxation d'électricité pourrait rentrer dans la gestion unique portée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Risque de perte d'autonomie pour les collectivités.

**Sur le plan communal**, la situation financière communale reste saine malgré les aléas liés à la crise sanitaire. Un point complet a été réalisé lors du séminaire qui s'est déroulé le 12 décembre dernier.

La trésorerie disponible nous permet de faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement engagées.

Les économies et l'autofinancement engendrés laissent un résultat positif en fonctionnement permettant d'affecter quasiment 1 million d'€ à l'investissement pour 2021.

L'autofinancement dégagé de l'investissement s'élève à 1 150 000 € (y compris les restes à réaliser).

Le programme des travaux s'est trouvé perturbé en raison de la situation sanitaire. Plusieurs chantiers ont pris une année de retard. L'année 2021 devrait être chargée.

La vie sociale, la vie associative, le secteur des festivités et de l'animation souffrent de l'arrêt presque total des activités.

Les secteurs scolaire et périscolaire doivent s'adapter et faire face aux nouvelles directives engendrant souvent de nouvelles dépenses.

La baisse des effectifs en maternelle et le départ en retraite du directeur de l'école du centre entraîneront une nouvelle organisation.

Concernant la Communauté de Communes des Hautes-Vosges, elle est en cours de scission. L'année 2021 sera consacrée à construire le nouveau territoire avec une entité qui verra le jour en janvier 2022.

L'impact financier reste limité sur la gestion communale pour cette année. Nous devons être vigilants et prendre les bonnes décisions pour créer des services intercommunaux de proximité efficaces et jugés d'intérêt communautaire.

Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) devrait être maintenu, la tendance 2021 serait à la stabilité. Les taux d'imposition locale variant faiblement, le montant du FPIC variera dans la même proportion sauf prise de position différente du Conseil Communautaire concernant la répartition.

**Concernant l'état de la dette**, il est correct : 234 € par habitant. L'encours de la dette au 01 janvier 2021 est de 766 134 €.

#### **Les recettes de Fonctionnement 2021 :**

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** devrait rester stable; la base forfaitaire est susceptible de baisser puisqu'elle est basée sur le nombre d'habitants : 3 230 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **La Dotation de Solidarité Rurale** devrait être en augmentation. Elle comprend plusieurs paliers :
  - **La fraction cible** : nous devons veiller à la conserver (montant prévu : 160 000 €). Elle est en relation avec l'effort fiscal des habitants. M<sup>me</sup> le Maire rappelle les critères d'éligibilité de la DSR cible ("10 000 communes les moins riches") Cornimont étant classée 7 600<sup>ème</sup>; ce qui nous assure encore cette recette en 2021.
  - **La fraction bourg centre** est attribuée aux communes dont la population est supérieure à 15% de celle du Canton. Celui-ci ayant été agrandi lors des dernières élections, Cornimont voit sa moyenne menacée. Montant menacé 180 000 €.
- **La Dotation versée par l'État** pour compenser la baisse des impôts de production relatifs à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).
- **La Dotation versée** pour compenser les exonérations de la taxe d'habitation sur les résidences principales pourrait être menacée : 86 000 €. M<sup>me</sup> le Maire s'interroge : Qu'en sera-t-il lorsque la TH sera totalement supprimée, il n'y aura plus lieu de prétendre aux dégrèvements d'où un manque à gagner ?

En parallèle, la réforme de la TH prévoit un transfert de la part départementale de la Taxe Foncière des propriétés bâties vers les communes avec compensation de l'État si le montant est inférieur.

Concernant la fiscalité, M<sup>me</sup> le Maire indique que pour les années à venir, la CCHV pourrait opter pour la fiscalité professionnelle unique - FPU. Des réunions de travail auront lieu pour mieux appréhender l'impact de ce nouveau régime fiscal.

- **La révision de la taxation d'électricité** pourrait rentrer dans la gestion unique portée par la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP). Risque de perte d'autonomie pour les collectivités. M<sup>me</sup> le Maire indique qu'il n'y a pas trop d'incidence pour la Commune.

Les dispositifs concernant la fiscalité et les dotations des collectivités sont en cours. L'importance de la dette nationale devient inquiétante. Il faut rester prudent, anticiper les risques liés à ces nouveaux dispositifs.

- **Les produits des services** : Les prix des services fournis par la Commune seront révisés de façon à éviter une hausse brutale.

#### **Les dépenses de Fonctionnement 2021 :**

- **Les Dépenses de personnel :**

Concernant la masse salariale, la rémunération principale subira la hausse liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

- Des mouvements sont prévus pour 2021. Parallèlement à ces remplacements, il sera nécessaire de renforcer le service administratif (suite à des départs non remplacés les années passées).

- L'arrivée de l'Agence Postale a pris un an de retard en raison du report des travaux de la Mairie. Il est prévu d'organiser ce nouveau service et d'adapter les besoins en personnel.

M<sup>me</sup> le Maire rappelle qu'en contrepartie de cet investissement, La Poste peut prendre en charge jusqu'à 50 000 € des dépenses HT relatives au réaménagement des locaux.

Par le biais du Contrat de Présence Postale Territoriale (une convention triennale), la Commune pourra également bénéficier d'une aide au fonctionnement s'élevant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 12 456 € /an, soit 1 038 €/mois pendant 3 ans et d'une majoration (x3) le premier mois de la mise en place.

Elle indique qu'actuellement, on enregistre une forte affluence à La Poste due aux plages horaires restreintes. Lorsque La Poste intégrera la Mairie, le service postal offrira les mêmes horaires que ceux de la Mairie.

- L'organisation scolaire pour la rentrée de septembre 2021 risque d'être perturbée en raison des effectifs en forte baisse. Il serait nécessaire de reclasser du personnel si une fermeture de classe se confirmait en maternelle.

- **Les Subventions Municipales :**

Pour 2021, il est prévu de maintenir les subventions aux associations tout en faisant un point avec chacune d'entre elles. Au vu de la crise sanitaire, des adaptations pourraient être effectuées. Les principaux postes concernent l'ECSP et le Musée des Mille et une Racines.

Il est à noter que les transferts de charges dus aux décisions prises par la CCHV devraient rester semblables à l'année écoulée.

Un conseiller demande si la CCHV a mis en place des mesures d'aides aux acteurs économiques du Territoire. Il est répondu qu'un fonds résistance a été créé dans le Grand Est en partenariat avec les Conseils Départementaux, la Région, les EPCI et la banque des Territoires.

- **Autres dépenses de fonctionnement**

Les dépenses resteront stables malgré la situation sanitaire qui bouleverse et impacte les projets. L'incertitude règne sur l'évolution des événements mais nous prévoyons :

- L'impact des dépenses liées aux contraintes sanitaires : approvisionnement de produits désinfectants et autres matériels - transfert du service de restauration scolaire au centre de polyvalence nécessitant un approvisionnement auprès des traiteurs locaux.

M<sup>me</sup> le Maire souligne que le fonctionnement de la cantine scolaire nécessite maintenant plus de temps et de personnel.

- Les animations populaires pourraient reprendre tout en restant adaptées à la situation.
- La Fête de l'Eau et de la Transition Écologique sera réduite en raison des travaux neutralisant les salles et les parkings au Centre.
- La Libération de Cornimont : un groupe s'est mis en place pour travailler sur le Devoir de Mémoire. Des actions destinées aux jeunes par le biais des établissements scolaires ont vu le jour mais ont dû être mises à l'arrêt - la création de Chemin du Souvenir est programmée pour cette année.

**Les recettes d'Investissement 2021 :**

Chaque projet lié à l'investissement (détaillé au chapitre suivant) fait l'objet de demande de subvention spécifique.

A ce jour, les principaux accords de subventions obtenus génèrent 325 000 € au titre de la DETR - du FSIL - du FEADER.

La Commune peut également compter sur les dotations aux amortissements à hauteur de 204 000 €, et de 111 000 € au titre du Fonds de Compensation TVA.

- **Concours du Département**

Le Département veille à maintenir une solidarité territoriale et souhaite rester le partenaire privilégié des collectivités en allouant des subventions et en permettant le démarrage des travaux avant leur notification. Toutefois, cela ne préjuge en rien la décision d'attribution finale.



Taux pour Cornimont :

- 12 % pour le taux unique
- 14 % pour les travaux de voirie
- 10 % supplémentaires pour les dossiers déposés au titre de l'Environnement (Eau - Assainissement - Cours d'Eau)
- 10 % supplémentaires pour les projets contractualisés inscrits sur le contrat signé entre la Communauté de Communes et le Département.

Tous les dossiers susceptibles de bénéficier de subventions seront présentés aux différents organismes financeurs (Voirie, Éclairage Public, Réhabilitation de bâtiments, Eau...)

#### • **Autres Recettes**

Le Fonds de Compensation de la TVA voit l'entrée progressive de son automatisation. Si la réforme ne modifie pas le rythme de versement ni le taux (16.404 %), sa mise en place modifie l'assiette des activités éligibles au FCTVA.

Les autres recettes proviendront des reports des excédents de fonctionnement des budgets annexes, en particulier celui de la Turbine.

Le budget Forêt ne génère plus d'excédent en raison des épisodes de scolytes qui détruisent les épicéas. Pour rappel, les années passées nous pouvions compter sur 100 000 € environ, somme qui était reversée sur le budget communal.

Un conseiller fait remarquer qu'un décalage est à prendre en compte : pour les accords de vente signés, par exemple en juillet, les recettes correspondantes seront effectives en mars voire avril de l'année suivante.

#### **Les dépenses d'Investissement 2021 :**

Suite au report de plusieurs programmes d'investissement, la section d'investissement restera très élevée et le montant devrait avoisiner les 3 600 000 € (report de l'année précédente compris).

Un retard d'environ une année est constaté pour le démarrage de plusieurs programmes suite à la crise sanitaire. Les programmes 2020 et 2021 vont se chevaucher. En voici les principaux :

- L'Aménagement du "Quartier du fond du Droit" comprenant le traitement de la friche de l'ancien cinéma.
- La Réhabilitation du site "Notre Dame de la Paix" et la création d'un chemin de Mémoire.
- Les programmes d'isolation et de réhabilitation intérieures des bâtiments de la Mairie et de la Salle des Fêtes
- La Réhabilitation des ponts de Cherménil et de Bonnegoutte
- La pose des équipements de vidéo protection
- Les provisions pour les acquisitions foncières suivant les opportunités. Terrains - Forêts
- Le programme "Entretien de bâtiments"
- Le programme de travaux de voirie et d'entretien annuel

- Le parc de véhicules avec le remplacement de 3 véhicules légers; une réflexion sera menée pour retenir la source de fonctionnement la mieux adaptée (essence - diesel - électrique).
- Le programme d'accessibilité pour les bâtiments et la voirie suivant l'agenda d'accessibilité : Travaux d'entretien sur les trottoirs - lampadaires à déplacer - cheminements et sentiers à entretenir - agrandissement de l'espace pour l'association Ballast (bâtiment BOVÉ)

Concernant l'ancien cinéma, M<sup>me</sup> le Maire rappelle les contraintes de ce dossier, la conduite forcée, la maison mitoyenne, le bord de route. La déconstruction est prévue en été. La programmation de ces travaux ne doit pas se faire en même temps que ceux envisagés pour le pont de Cherménil (pour les 2 chantiers, la fermeture de la route s'impose).

Concernant Notre Dame, les travaux ont pris du retard. Toutefois, la rencontre avec le Président de la Fondation du Patrimoine a été fructueuse puisqu'elle nous a permis d'envisager d'autres sources de financement en présentant un projet d'ensemble (Monument + Chemin).

Concernant les travaux de la Mairie, ils ont aussi pris du retard mais devraient commencer en mai prochain avec le transfert des services administratifs à la salle Jacques Villeret.

Concernant la vidéo protection, les travaux se feraient en même temps que ceux de la Mairie. Le résultat positif de fonctionnement 2020 sera affecté en grande partie au financement de ces projets.

M<sup>me</sup> le Maire termine par les projets en phase d'études :

#### **Programme d'éclairage public**

- Étude en cours réalisée par nos services pour adapter les nouvelles technologies et réaliser des économies d'énergie
- Recenser les points lumineux inutiles
- Prévoir un phasage de travaux

Une conseillère s'interroge sur l'éclairage de la rosace de la Vierge. Il est répondu qu'un agent communal a fait un test mais pas concluant. En effet, l'éclairage par l'intérieur ne fonctionne pas, la rosace étant insérée dans des pierres, la lumière est seulement visible si l'on est placé juste en face.

#### **Programme d'aménagement des cheminements :**

- De l'ancien cinéma vers le Faing dès que ce bâtiment sera déconstruit
- Du Centre vers le Camping des Têtes : le dossier de subvention est en cours d'élaboration.

#### **Aménagement de la 4<sup>ème</sup> phase sur l'Écoquartier**

- Étude de faisabilité pour la construction d'une résidence collective destinée à la location à l'année

#### **Isolation Thermique de bâtiments communaux :**

- Étude pour l'école élémentaire du Centre (verrière en mauvais état) ; d'autres bâtiments suivront à moyen terme.

### **Les infrastructures sportives :**

- Étude de réhabilitation du stade de foot

Un conseiller indique que des aides seront octroyées pour l'aménagement et la rénovation d'équipements sportifs dans le cadre des jeux olympiques de 2024.

A titre d'exemple, il cite la CCHV, laquelle peut bénéficier d'une aide pour la piscine de Vagney.

Il est précisé que pour le Centre National pour le Développement du Sport - C.N.D.S - c'est l'effet inverse: les fonds sont prioritairement réservés aux JO de 2024.

Des informations seront à récupérer sur ce dispositif d'aides.

### **Étude hydrogéologique (ressources en eau potable) :**

Il est précisé qu'un travail a été mené et que pour l'heure, l'hydrologue reprend les études déjà réalisées.

Une conseillère demande si les études concernent l'ensemble de la Commune ou des endroits bien spécifiques?

Il est indiqué que l'objectif premier est de reprendre tous les captages. On va procéder à des passages caméra pour identifier les éventuelles fuites et améliorer, le cas échéant, les volumes d'eau.

Il est rappelé que plusieurs études hydrologiques ont été menées sur le Territoire dans les années 2000 et qu'aujourd'hui, sur tous les points d'eau recensés, il y en a très peu de probants. Les sources ont perdu énormément d'eau ces dernières années et l'on constate qu'en période d'étiage, beaucoup de points d'eau qui autrefois constituaient des réserves, fournissent moins de 10 m<sup>3</sup> par jour (le besoin est de 400 à 450 m<sup>3</sup>).

Cette problématique se rencontre dans toutes les communes de montagne, lesquelles ne possèdent pas de nappes.

Un conseiller demande si l'on ne peut pas agir en amont sur les permis de construire? Il est répondu que les zones constructibles ont été planifiées par le PLU. Un autre conseiller indique qu'il faudrait se recentrer sur le bourg centre et moins s'étendre comme cela se pratiquait auparavant.

Un conseiller fait remarquer que sur les hauts, il y a beaucoup de sources asséchées et que les habitants cherchent de l'eau en profondeur. Il se demande si cela est permis de forer même sur sa propriété.

Il est répondu que, concernant les forages, au-delà de 10 m il faut la validation de la banque du sous-sol. Et que, quelle que soit la profondeur, il faut faire une déclaration à la Mairie via un formulaire CERFA N°13837\*02 sur lequel seront mentionnés notamment le type d'ouvrage et sa localisation.

En conclusion, il est souligné que ces problèmes d'eau deviennent une priorité à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et sont également évoqués dans le Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET.

**Concernant le budget annexe de l'Eau**, le programme de réhabilitation des réservoirs d'eau\* est maintenant terminé.

Les travaux 2021 concernent l'extension du réseau sur l'Envers du Village - la réhabilitation de la rue de la Sportive - le changement des vannes de sectionnement sur la rue de la 3<sup>ème</sup> DIA et l'avenue de la Gare - la réparation des fuites etc.

En raison des sécheresses successives, il est impératif de trouver de nouvelles ressources, c'est pourquoi le travail avec l'hydrogéologue va s'intensifier. Il s'agit de trouver des solutions pour améliorer le rendement des captages - étudier les possibilités d'installer de nouveaux forages.

Il est prévu de poursuivre les échanges avec les riverains sur le secteur des forages de Travexin. L'idée est de récupérer une partie de l'eau qui s'écoule vers Le Ménil et d'aménager durablement les zones humides.

La loi N°2018-702 du 3 Août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement vers les Communautés de Communes, nous permet de conserver ces compétences à l'échelon communal jusqu'en 2026.

**Concernant le budget annexe de la Forêt**,

Les forêts souffrent des fortes températures et des sécheresses successives.

Ces accidents climatiques ont entraîné des poussées de scolytes. Plusieurs parcelles impactées pour un total de 8 000 m<sup>3</sup> ont dû être coupées.

Les cours sont en chute libre, autour de 4 € le m<sup>3</sup>.

Depuis 2 ans, les programmes de travaux d'aménagement forestier, sylvicoles et d'infrastructures sont ralentis, beaucoup d'interrogations subsistent au sujet des essences à replanter.

Le résultat 2020 affecté sur le BP 2021 devrait être quasiment nul.

La forêt est de plus en plus exposée aux risques d'incendies. Des pistes seront créées en coordination avec la Commune, l'ONF et le SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) pour faciliter l'accès des véhicules de lutte contre le feu.

Un conseiller indique qu'un avion pourrait être basé dans les Vosges (contenance 10 m<sup>3</sup>). Pour l'heure, pas de renseignements précis.

**Concernant le budget annexe de la Turbine**, une année sans investissement conséquent. Toutefois, il est judicieux de provisionner pour réhabiliter le bâtiment du dégrilleur à moyen terme tout en réservant un excédent à hauteur de 50 000 € affecté au budget communal.

**Concernant le budget annexe du Cimetière et du Funérarium**, suite à l'ouverture du funérarium privé, l'ancien funérarium a changé de destination. Le bâtiment abrite l'ADMR. Le budget funérarium n'a plus lieu d'exister. La gestion du cimetière sera affectée directement sur le budget communal.

**Concernant le budget annexe de la Chaufferie**, pas d'investissement conséquent à court terme mais le remplacement des pièces confrontées à l'usure.

#### Concernant les budgets Lotissements :

- **Plein Soleil** : Il reste deux parcelles, le budget sera limité aux opérations d'ordre.
- **Gros Chêne** : Ce lotissement est composé de 7 parcelles. 3 ventes réalisées et une en cours.
- **La rue du Tissage** : 5 parcelles sont construites - deux en cours de réservation pour une double construction.

Concernant la **Maison de Santé**, elle est opérationnelle et son fonctionnement n'amène pas de remarque particulière au niveau financier. Comme prévu, la climatisation vient d'être installée.

Une jeune femme médecin assure des prestations de remplacements. Elle est en attente de passer sa thèse et de pouvoir se fixer durablement ce qui permettrait de compter trois médecins généralistes au sein de la Maison de Santé.

Au vu de la pénurie de professionnels, nous devons rester vigilants et faciliter les conditions de leur installation.

**En conclusion**, M<sup>me</sup> le Maire souligne que nous venons de vivre une année particulière en raison des bouleversements et contraintes liés à la pandémie. Nous ne sommes pas encore au bout du tunnel et devons faire preuve de vigilance pour les mois à venir.

Nous devons être attentifs à tous les secteurs qui souffrent de cette situation (dans les domaines de l'économie, des associations, du scolaire, du social etc....).

Vigilants, nous devons le rester face aux nouvelles directives liées aux attributions des dotations (citées ci-dessus), à la disparition de la taxe d'habitation, à la situation économique en général.

La Communauté de Communes des Hautes-Vosges a bien acté son projet de scission. Elle poursuit son activité jusque fin décembre 2021 en l'état.

Depuis quelques mois des groupes de travail se sont mis en place sur notre territoire pour définir les compétences à retenir. L'intérêt communautaire reste au cœur des débats.

Prochainement, nous aurons à nous déterminer sur le périmètre retenu, le siège, les locaux et le nom de la nouvelle entité. La Préfecture travaille de son côté pour déterminer le partage de l'actif et du passif en lien avec les élus de chaque territoire.

Nous devons nous positionner sur le transfert de compétences comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dès cette année, la mobilité. Une année décisive, nous n'avons plus le droit à l'erreur !

A la veille peut-être d'un troisième re-confinement, la morosité risque de s'intensifier. Il faudra remettre un peu de couleurs dans cet horizon bien sombre. C'est pourquoi la Municipalité travaille sur un programme d'animations qui restera modulable. Il faut penser à l'avenir et espérer que la vaccination nous sorte d'affaires.

**Le Conseil Municipal prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu ce jour, pour le budget Communal, budget Eau potable, budget Forêt, budget Cimetière/Pompes Funèbres, budget Turbine, budget Régie Municipale de Chauffage, budget

Maison de Santé, budget lotissement du Daval, budget lotissement du Gros Chêne et budget lotissement de Xoulces.

## RESSOURCES HUMAINES

### 7. Création de 2 Contrats d'Engagement Éducatif (CEE) pour les vacances de février et d'avril :

M<sup>me</sup> le Maire rappelle qu'afin de renforcer l'équipe d'animateurs qui encadrera les futurs accueils de loisirs sans hébergement pour les vacances de février (du 22 février au 5 mars) et de printemps (du 26 avril au 7 mai), et sous réserve des mesures sanitaires relatives à l'épidémie de la Covid-19, la Commune souhaite embaucher 2 CEE sur chacune de ces périodes.

Deux postes doivent ainsi être ouverts sur la période du 22 février au 5 mars et du 26 avril au 7 mai. Ces postes seront rémunérés au forfait journalier selon l'expérience des animateurs à savoir : 34 € pour un stagiaire BAFA, 37 € pour un titulaire BAFA sans expérience, 41 € pour un titulaire BAFA (avec expérience au sein de la Commune ou de l'ECSP) et 45 € pour un titulaire BAFA assurant la fonction d'adjoint/directrice.

M<sup>me</sup> le Maire indique que si la situation sanitaire évoluait soit par un prolongement des vacances ou un confinement, la Commune s'adaptera et s'organisera en fonction.

Le Conseil Municipal **décide à l'Unanimité de créer** deux emplois non permanents pour le recrutement de 2 CEE afin d'assurer les fonctions d'animateur / trice, à temps complet pour une durée maximale de 2 semaines pour les vacances de février (du 22 février au 05 mars 2021) et **précise** que la rémunération sera fixée selon les modalités suivantes :

- Forfait journalier de 34 € pour les stagiaires BAFA,
- Forfait journalier de 37 € pour les titulaires BAFA
- Forfait journalier de 41 € pour les titulaires BAFA ayant une ancienneté en tant qu'animateur/trice à la Commune ou à l'ECSP,
- Forfait journalier de 45 € pour les titulaires BAFA assurant la fonction d'adjoint directeur/trice.

### 8. Indemnité de responsabilité :

M<sup>me</sup> le Maire rappelle que par délibération du 11 février 2011, le Conseil Municipal avait décidé de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et de porter le taux de la prime de responsabilité à 13,5%.

Selon les dispositions règlementaires en vigueur, cette prime de responsabilité applicable aux emplois fonctionnels, doit être créée par délibération avec un taux compris entre 0 et 15% au maximum du traitement soumis à retenue pour pension et un arrêté individuel fixe l'attribution.

Il est rappelé que cette prime de responsabilité est cumule avec le RIFSEEP.

Au vu de ces éléments, M<sup>me</sup> le Maire propose de prendre cette délibération fixant la prime de responsabilité entre 0 et 15% et de l'autoriser à fixer le taux individuel par arrêté.

\* Elle ajoute que le Conseil du 11 décembre dernier avait validé ce principe pour le policier municipal.

C'est à l'Unanimité, que le Conseil Municipal modifie le taux de la prime de responsabilité fixé à 13,50 % lors de sa création en septembre 2011, décide d'établir le nouveau taux de la prime de responsabilité entre 0 et 15%, précise que M<sup>me</sup> le Maire fixera le taux individuel par arrêté et que cette prime de responsabilité est applicable aux fonctionnaires occupant les fonctions de Directeur Général des Services.

## ENFANCE - JEUNESSE - SCOLAIRE - PÉRISCOLAIRE

### 9. Proposition pour la mise en place d'une nouvelle organisation scolaire à compter de la rentrée 2021/2022 :

M<sup>me</sup> le Maire informe que M<sup>me</sup> l'Inspectrice de circonscription s'est rapprochée des directeurs des écoles du Centre (école 1-2-3 Soleil et Primaire du Centre) pour leur proposer la mise en place d'une direction commune.

Après interrogation des directeurs des 3 écoles de Cornimont, il semblerait que ces fusions deviennent monnaie courante au sein des Départements et qu'elles n'ont pas d'incidence sur d'éventuelles suppressions de poste. M<sup>me</sup> le Maire souligne qu'aucun directeur n'émet d'opposition / de doute quant aux conséquences de cette éventuelle fusion.

Elle précise qu'à ce jour, l'école primaire des Champs à Nabord reste autonome et qu'une fusion avec l'école Primaire du Centre n'est pas d'actualité pour le moment.

M<sup>me</sup> le Maire donne lecture du courrier de M<sup>me</sup> l'Inspectrice en date du 28 janvier dernier lequel présente ce projet de fusion avec un pilotage unique favorisant le suivi des élèves ainsi que la continuité des apprentissages par la mise en œuvre d'un projet d'école commun et cohérent sur l'ensemble de la scolarité des élèves.

Au niveau administratif, cette fusion permettrait d'obtenir un temps de décharge supplémentaire pour la Direction.

M<sup>me</sup> le Maire indique que si l'école maternelle ne fusionne pas, la fermeture d'une classe est assurée au vu de la baisse des effectifs (moyenne de 16.3 par classe).

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal doit se positionner sur cette éventuelle fusion de direction au niveau de nos écoles du Centre sachant que M. Bailly part à la retraite et que M<sup>me</sup> Nadal accepterait la direction du groupe scolaire. M<sup>me</sup> le Maire souligne qu'une large concertation a été engagée.

Le Conseil Municipal accepte à l'Unanimité le projet de fusion de l'école maternelle 1,2,3 Soleil avec l'école élémentaire du Centre, précise que ce projet de fusion ne doit pas se faire au détriment de la qualité de la mise en œuvre des programmes éducatifs : suppression de postes, maintien des heures de décharges pour le/la futur-e directeur-trice, maintien des dispositifs « ULIS » et « accueil des enfants de moins de 3 ans ».

## CONTRATS - CONVENTIONS - MARCHÉS PUBLICS

### 10. Modification de la liste des partenaires du lot de chasse N°3 :

M<sup>me</sup> le Maire indique que suite à une rencontre au cours de cet automne 2020, M<sup>me</sup> Magali GÉHIN, responsable du lot de chasse N°3 (secteur de Travexin, le Droit/Suais et Parfongoutte), l'a informée des différents départs et arrivées au sein de son lot :

- Départs de : M. François AUER (retraite) et de M. THIRIAT (distance)

Selon les dispositions du bail de chasse, elle soumet à l'approbation du présent Conseil l'arrivée de M. Adrien SALEMBIEN et M. Jean-Luc PERRIN.

Un avenant au bail actera cette nouvelle liste des partenaires.

**Le Conseil Municipal autorise à 22 POUR et 1 ABSTENTION (Martine Géhin) M<sup>me</sup> le Maire à signer l'avenant N°1 au droit de bail relatif à la location amiable du droit de chasse pour le lot N°3, fixe la nouvelle liste des partenaires du lot de chasse N°3 comme suit : Magali GÉHIN (responsable), Gilbert MARION, Lionel FOULON, Maurice GÉHIN, Brahim ROUAIGUIA, Fabrice CHEVALIER, Denis BALLAND, Philippe DESGRANGES, Serge FOULON, Alain FOULON, Sébastien PHILIPPE, Ludovic VALSETI, Francis CLAUDEL, Pascal CARRE, Christian CALDERA, Adrien SALEMBIEN et Jean-Luc PERRIN et autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer l'avenant N°1 correspondant.**

### 11. Signature du marché "Réhabilitation de la Salle des Fêtes" :

*Sortie de M<sup>me</sup> Karine Cherrier pour cette question : Un membre de sa famille a présenté une offre.*

M<sup>me</sup> le Maire informe que le marché de réhabilitation du bâtiment Salle des Fêtes (estimé en phase PRO à 1 569 113 € TTC dans sa version de base « bureaux » et à 1 523 581 € TTC dans sa variante « logements au second étage ») a été lancé sous la forme d'un marché à procédure adaptée le 20 novembre 2020 et les offres des différentes entreprises ont été réceptionnées le 18 décembre (ouverture des plis le 23 décembre).

Après analyse technique par la maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 janvier 2021 pour en prendre connaissance.

Des réponses satisfaisantes (tant techniquement que financièrement) ont été déposées pour l'ensemble des lots. Avant de prendre position définitive, quelques entreprises ont été interrogées et une négociation financière a été lancée sur le lot N°6 « charpente métallique » (réponses définitives pour le jeudi 28 janvier 2021).

Lors de sa séance du 5 juin 2020, le présent Conseil a donné délégation à M<sup>me</sup> le Maire dans différents domaines dont notamment les marchés publics « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsque le montant du marché est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée ».



\* Or, en l'absence de vote du budget primitif 2021 (qui sera validé avant le 15 avril) et puisque les montants financiers à engager pour cette opération de réhabilitation sont largement supérieurs au quart des crédits ouverts sur l'opération 101 « travaux sur bâtiments » en 2020 (alinéa 3 de l'article L.1612-1 du CGCT), la délégation de M<sup>me</sup> le Maire ne peut prendre effet.

Il est rappelé :

- Que l'opération de réhabilitation de la Salle des Fêtes avait été budgétée sur le BP 2020 pour un montant total TTC de 1 620 000 € ;
- Qu'au vu du planning initial établi par la MOE, le marché devait pouvoir être lancé à l'été 2020 pour une notification aux entreprises à l'automne ;
- Qu'au vu de l'épidémie de la Covid-19 et des 2 périodes de confinement qui ont été instaurées sur notre territoire, un retard de quelques mois a été constaté sur ce chantier (comme pour l'ensemble des autres projets de la collectivité) ;
- Que ce projet de réhabilitation reste un projet de premier plan pour le présent Conseil (également rappelé lors du débat d'orientations budgétaires mené en début de séance) qui sera à nouveau budgété sur le BP 2021 ;
- Qu'au vu des difficultés économiques que connaissent notamment les entreprises du bâtiment (baisse drastique des carnets de commandes), il est du ressort de chaque collectivité de lancer rapidement leurs marchés (également rappelé par le Préfet et la fédération du bâtiment des Vosges).

Dans ces conditions, il appartient au présent Conseil de désigner les titulaires de différents lots et d'autoriser M<sup>me</sup> le Maire à signer les marchés relatifs à la réhabilitation du bâtiment de la Salle des Fêtes.

Au vu du rapport d'analyse des offres élaboré par la MOE et du rapport de présentation communiqué lors de la séance de la Commission des Finances du 29 janvier (après réception des dernières négociations avec les entreprises), M<sup>me</sup> le Maire propose d'attribuer l'ensemble des lots pour un montant total de 1 135 276,83 € HT, soit 1 362 332,20 € TTC.

Elle donne lecture de ce rapport mentionnant pour chacun des lots, le nom de l'entreprise et le montant de l'offre.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 22 POUR et 1 NON-PARTICIPATION (Karine Cherrier), d'attribuer les différents lots du marché comme suit :**

- Lot N°1 - Démolition / Gros-Œuvre / VRD à la Sté Delot en retenant le marché de base (bureaux) pour un montant total de 169 644,96 € HT
- le lot N°2 - Couverture / Etanchéité / Zinguerie à la Sté Poirot P&H en retenant le marché de base (bureaux) pour un montant total de 39 914,68 € HT
- Lot N°3 - MOB / Charpente à la Sté POIROT P&H en retenant le marché de base (bureaux) pour un montant total de 82 138,47 € HT
- Lot N°4 - Menuiserie extérieure à la Sté Couval en retenant le marché de base (bureaux) pour un montant total de 60 760 € HT

- Lot N°5 - ITE à la Sté BOVE en retenant le marché de base (bureaux) pour un montant total de 84 000 € HT
- Lot N°6 - Charpente métallique à la Sté Serrurerie Service en retenant le marché de base (bureaux) pour un montant total de 61 294,30 € HT
- Lot N°7 - Métallerie / Serrurerie à la Sté Serrurerie Service en retenant le marché de base (bureaux) pour un montant total de 104 015 € HT
- Lot N°8 - Plâtrerie à la Sté Gonsolin en retenant le marché de base (bureaux) pour un montant total de 129 156,10 € HT
- Lot N°9 - Menuiserie intérieure à la Sté Menuiserie de Xoulces en retenant le marché de base (bureaux) pour un montant total de 101 071 € HT
- Lot N°10 - Carrelage / Sols souples à la Sté Europ Revêtement en retenant le marché de base (bureaux) pour un montant total de 38 534,32 € HT
- Lot N°11 - Peinture à la Sté Al Rénov' en retenant le marché de base (bureaux) pour un montant total de 42 200,25 € HT
- Lot N°12 - Electricité à la Sté Baty Elec en retenant le marché de base (bureaux) pour un montant total de 81 166 € HT
- Lot N°13 - Plomberie / Sanitaire à la Sté Cunin en retenant le marché de base (bureaux) pour un montant total de 26 525,97 € HT
- Lot N°14 - Chauffage / Ventilation à la Sté Cunin en retenant le marché de base (bureaux) pour un montant total de 107 906,88 € HT
- Lot N°15 - Désamiantage à la Sté SDMI en retenant le marché de base (bureaux) pour un montant total de 6 948,90 € HT

et autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer l'ensemble des marchés.

*Retour de M<sup>me</sup> Karine Cherrier.*

## URBANISME - TERRAIN - PATRIMOINE

### 12. Vente des lots N°4 et N°5 sur le Lotissement du Daval :

M<sup>me</sup> Aurore Calvi indique que par correspondance conjointe en date du 24 novembre 2020, M<sup>me</sup> Monique MARION et M. et M<sup>me</sup> Joël CLAUDON ont confirmé à la Commune de Cornimont leur souhait d'acquérir respectivement le lot N°5 (AB 966 de 337 m<sup>2</sup>) et le lot N°4 (AB 965 de 334 m<sup>2</sup>), au tarif de 36 € TTC le m<sup>2</sup>, soit 12 132 € TTC pour M<sup>me</sup> MARION et 12 024 € TTC pour M. et M<sup>me</sup> CLAUDON.

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acquéreurs.

Elle précise que sur ces 2 parcelles, deux permis de construire indissociables l'un de l'autre seront déposés en vue de construire 2 maisons individuelles jumelées.

M<sup>me</sup> le Maire ne pourra signer l'acte de vente qu'après signature des deux arrêtés validant les permis de construire respectifs.

M<sup>me</sup> Calvi rappelle que selon les dispositions du cahier des charges, les acquéreurs doivent s'engager à réaliser des constructions à usage d'habitation principale ou à usage locatif pour de l'habitation principale dans un délai de 4 ans.

\* **Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :**

- la vente de la parcelle AB 965 (lot N°4) pour une superficie totale de 334 m<sup>2</sup> à M. et M<sup>me</sup> Joël CLAUDON
  - la vente de la parcelle AB 966 (lot N°5) pour une superficie totale de 337 m<sup>2</sup> à M<sup>me</sup> Monique MARION
- et fixe le prix d'acquisition :
- de la parcelle AB 965 (lot 4) à douze mille vingt-quatre euros (12 024 € TTC).
  - de la parcelle AB 966 (lot 5) à douze mille cent trente-deux euros (12 132 € TTC), soit 36€ TTC/m<sup>2</sup>, frais de notaire et de géomètre à la charge des demandeurs (M. et M<sup>me</sup> Joël CLAUDON et M<sup>me</sup> Monique MARION),

**rappelle** que les acquéreurs devront respecter (sous peine de pénalités financières) les clauses du cahier des charges du lotissement, et notamment son article 2, précise que deux permis de construire indissociables l'un de l'autre seront déposés en vue de construire 2 maisons individuelles jumelées et autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer au nom de la Commune, l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire, qu'après signature des deux arrêtés validant les permis de construire respectifs.

**13. Renégociation des baux de terrain relatifs aux antennes relais :**

M<sup>me</sup> le Maire informe que trois terrains communaux sont actuellement mis en location auprès d'opérateurs privés afin de permettre l'implantation d'antennes et de stations radioélectriques :

- Site de la Grand'Roche avec Télédiffusion De France (TDF) - bail signé le 31 mai 1996 pour une durée de 30 ans (fin du bail le 31 mai 2026) - avec un tarif actualisé en 2020 à hauteur de 181,04 € pour la Commune et 451.87 € pour la Communauté de Communes des Hautes-Vosges (retransféré à la Commune à compter de 2021)
- Site Pré Cuna avec SFR - HIVORY - bail signé le 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour une durée de 12 ans (fin du bail le 31 août 2026) - avec un tarif actualisé (2%/an) en 2020 à hauteur de 2 815,41 €
- Site du Brabant avec FREE - bail signé le 29 avril 2020 pour une durée de 12 ans (fin du bail le 28 avril 2032) - avec un loyer de 500 € (actualisé selon indice l'Indice de Référence des Loyers).

Au cours de l'année 2020, plusieurs opérateurs / Towercos (intermédiaires financiers entre le propriétaire du terrain et les opérateurs) se sont rapprochés de la Commune de Cornimont et ont fait des propositions d'achat ou de renégociation des baux de terrains précédemment cités.

Si la position des élus a toujours été de ne pas vendre ces terrains, la Commune ne s'oppose pas à des échanges pour une/des éventuelle(s) renégociation(s) de ses baux.

A ce jour, les trois offres suivantes ont été déposées :

- La société ITAS, intermédiaire pour le compte de TDF propose un nouveau bail de 20 ans avec un loyer de 4000 € annuel puis 1500 € par opérateur supplémentaire pour le

site de la Grand'Roche. (Rappel des 2 propositions initiales : acquisition pour 35 000 € ou loyer de 2 500 € annuel)

- La société VALOCÎME propose un loyer annuel de 12 000 € pour le site de la Grand'Roche, un loyer annuel de 6 000 € pour le site du Droit et un loyer annuel de 1 500 € pour le site du Brabant. Il est précisé que ces loyers ne commenceraient à courir qu'à l'échéance de baux actuellement en vigueur

Une conseillère s'interroge sur la différence de loyers entre les sites. Il est répondu que les sites ont une valeur propre en fonction de leur positionnement et du type d'antennes posées dessus.

- Le cabinet JFG-Consulting propose une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'analyser les contrats actuels (implantation stratégique ou non des pylônes, types d'émetteurs installés, nombre d'opérateurs, ...) et au vu des résultats, de les renégocier directement avec les opérateurs.

En contrepartie de cette prestation, JFG Consulting facturerait un coût forfaitaire unique équivalent à une année pleine de loyer renégocié. Ce paiement serait réduit des 2/3 si l'augmentation des loyers ne dépasse pas 200% (x3) par rapport aux loyers actuellement en vigueur.

Selon les informations recueillies auprès d'autres communes (dont certaines limitrophes), l'intervention du cabinet JFG-Consulting leur aurait permis de réaliser de grosses augmentations tarifaires en terme de loyer annuel (au-delà de celles proposées par les towercos).

M<sup>me</sup> le Maire tient à préciser que si nous avons des données fermes et chiffrées pour ITAS et VALOCÎME, JFG-Consulting ne pourra se positionner qu'après analyse de l'existant. Par contre et comme indiqué précédemment, ses résultats sont régulièrement meilleurs.

Un conseiller demande s'il est possible de sécuriser le marché avec JFG? Ne peut-on lui confier l'étude avec pour objectif premier de garantir au moins le même montant que les meilleures offres proposées ci-dessus et connues à ce jour?

Il est répondu que la demande a été formulée en ce sens mais JFG est resté sur sa position, à savoir pas de négociation possible avant d'avoir effectué les analyses des différents poteaux. Par contre, si les nouveaux loyers ne dépassent pas 200% des loyers actuels, le coût de la prestation sera réduit des 2/3.

M<sup>me</sup> le Maire rappelle qu'en 2014 pour le Pré Cuna, la menace était déjà là avec une pression pour acheter le terrain et un conseiller de l'époque nous avait vivement recommandé de rester en location nous informant que dans les années à venir, ce serait fructueux.

M<sup>me</sup> le Maire propose donc de prendre le risque qu'elle juge mesuré. Un conseiller fait remarquer qu'au vu de l'engagement pris (non facturation des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> échéances si l'augmentation n'est pas conséquente), JFG doit être sûr du résultat obtenu.

Un autre conseiller informe qu'au niveau du Pré Cuna, un opérateur va monter la fibre. Ce n'est pas pour distribuer aux particuliers mais pour leur propre réseau. C'est un lieu stratégique.

Concernant le relais du Brabant, suite à la demande de l'État de supprimer les zones blanches, il est indiqué qu'il sera opérationnel au printemps 2021.

M<sup>me</sup> le Maire propose au présent Conseil de prendre position sur le choix de la stratégie à adopter pour la renégociation de ces 3 baux de terrain.

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide, de recourir** à une assistance maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication, plutôt que de négocier directement avec les opérateurs et/ou towercos. Seule, la Commune ne peut pas appréhender correctement le marché et renégocier avec les opérateurs dans les meilleures conditions, **de retenir** la proposition financière de la Société JFG-Consulting et de lancer l'audit associé, **rappelle** que la commission associée à cette prestation s'élèvera à un coût forfaitaire unique équivalent à une année pleine de loyer renégocié par la Commune payable comme suit :

- 35 % la première année après nouveau bail,
- 35 % la seconde année,
- 30 % la troisième année.

Il est également indiqué que les deuxième et troisième échéances ne seront pas facturées à la Commune si l'augmentation de loyer ne dépasse pas 200 % par rapport aux loyers en cours, **précise** que les valorisations financières associées aux futurs baux ne pourront être estimées qu'après le résultat de l'audit et **autorise** M<sup>me</sup> le Maire à signer au nom de la Commune, l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire.

## **INTERCOMMUNALITÉ**

### **14. Demande d'adhésion au SMIC :**

M<sup>me</sup> le Maire informe que lors de sa séance du 14 décembre 2020, le comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale s'est prononcé favorablement pour l'adhésion du Syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes) et celle de la station d'épuration de Le Thillot.

Selon les dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseil Municipaux des communes membres doivent se prononcer sur ces adhésions.

Le Conseil Municipal **accepte à l'Unanimité** l'adhésion au SMIC du Syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes) ainsi que celle de la station d'épuration de Le Thillot.

## 15. Rapport annuel d'activités 2019 du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges - SDEV :

M<sup>me</sup> le Maire indique que selon les dispositions de l'article L.5211-39 du CGCT, le Président du SDEV des Vosges adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ainsi, M<sup>me</sup> le Maire reprend les grandes lignes qui caractérisent le SDEV, indique que ce rapport est consultable en Mairie ou sur le site Internet du SDEV pour des informations plus détaillées et précises.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, prend acte de la communication du rapport d'activités 2019 préparé par le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges et des renseignements qu'il contient et charge M<sup>me</sup> le Maire, si nécessaire, de mettre ce rapport 2019 à disposition des administrés.

## COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M<sup>me</sup> Marie-Josée François présente le compte-rendu de la commission "Animations" qui a eu lieu le 21 janvier 2021 :

- Projet d'ouverture d'une salle de sport : projet associatif de création d'une salle de sports dédiée à la musculation et au fitness. La Commune prendrait à sa charge l'acquisition du matériel.

- Crémation des sapins et après-midi sans écran : En raison de la COVID 19, ces animations ont été annulées. Une collecte de sapins a été proposée avec l'installation d'une benne derrière la Mairie.

- Carnaval : Pour pallier à l'absence du traditionnel défilé de carnaval et de son spectacle, il est proposé un concours photo du plus beau déguisement.

- Fête de la Musique et feu de la Saint-Jean : Cette animation sera animée par le club de foot FCHM (buvette et petite restauration). Une animation musicale sera organisée de 19h à 21h30.

- Animations du vendredi soir : Marie-Josée liste toutes les animations proposées avec un horaire unique fixé à 20h30. Seule l'animation du cirque, destinée à la jeunesse, pourrait commencer à 20h.

-Fête foraine du 21 au 23 août : en raison des travaux de la Mairie, les caravanes des forains seront stationnées à la Sermande.

- Saint-Nicolas et marché de Noël : Rechercher une association pour assurer la fabrication du char. Prévoir pour le marché de Noël, une animation type déambulation musicale.

-Cinéma : Les séances ont été à nouveau suspendues jusqu'à nouvel ordre (pandémie + transfert des services administratifs de la Mairie dans la Salle Jacques Villeret).

- Rénovation monument "Notre Dame de la Paix" : Un concert par Cors et Accords sera proposé à l'Église, le contenu du chapeau serait reversé à la Fondation du Patrimoine.

M. Roger Nicaise présente le compte-rendu de la commission "Transition Écologique" qui a eu lieu le 22 janvier 2021 :

- Tri des déchets : compte-rendu de la visite du centre de recyclage de Chavelot, nouvelles consignes de tri : tous les emballages, y compris en plastique, n'auront plus leur place dans les poubelles destinées aux ordures ménagères résiduelles. Barquettes, boîtes, pots, tubes, sacs, films plastiques se trient et doivent être déposés en vrac dans les conteneurs multimatériaux des points d'apports volontaires.

- "Zéro déchet" : Idée de composer un groupe de familles représentant un panel de population (retraité, famille avec enfants et sans enfant...) et imaginer la composition d'un menu, chacun ferait ses courses ...

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET : prévoir une réunion d'informations pour communiquer sur les objectifs retenus en priorité pour la CCHV et les actions correspondantes à mettre en œuvre.

- La Charte des manifestations : Roger élabore un avant-projet qu'il soumettra aux membres de la commission avant de le présenter aux associations concernées.

- La Fête de l'Eau et de la Transition Écologique : Organiser une conférence et prévoir quelques stands autour de ce thème.

- Le Jardin partagé : Un rendez-vous est programmé prochainement pour aider à la rédaction des statuts de la future association. Prendre contact avec le Couarôge.

M<sup>me</sup> le Maire termine avec la Commission locale de Sécurité : Le policier Municipal a repris tous les anciens comptes-rendus; il a listé ce qui a été fait et surtout ce qu'il reste à faire.

## COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES : NÉANT

### POINT INFOS :

M<sup>me</sup> le Maire informe d'un courrier émanant de plusieurs syndicats pour sensibiliser sur l'avenir d'EDF et du service public de l'électricité devant l'imminence d'une crise économique et sociale majeure. L'Intersyndicale appelle les élus à intervenir auprès des préfets et des parlementaires pour ne pas mettre en œuvre le "plan Hercule".

Concernant la campagne de vaccinations contre la COVID 19, elle indique qu'elle a démarré à la Maison de Retraite avec 80 % des résidents vaccinés.

M<sup>me</sup> le Maire rappelle que lors de la séance du 11 décembre 2020, le Conseil avait décidé d'exercer son droit de préférence sur 8 parcelles (bois Valdenaire sur Travexin). Elle indique qu'après avoir pris contact avec la famille Valdenaire, laquelle attache une valeur sentimentale à ces biens, il s'avère que celle-ci avait pris un accord verbal auprès de la société SIAT pour préserver ces bois pendant quelques années. En parallèle, notre

interlocuteur SIAT, quant à lui, nous assure d'un travail en bonne intelligence et de coopérer avec la Commune pour améliorer le rendement du ruisseau. De plus, cette société intervient régulièrement sur la Commune.

Au vu de ces éléments, M<sup>me</sup> le Maire propose de ne pas exercer notre droit de préférence et donc de ne pas envoyer le dossier chez le Notaire.

Concernant la CCHV, M<sup>me</sup> le Maire informe qu'une réunion stratégique s'est récemment tenue. La scission est bien engagée et le travail accompli sur les compétences porte ses fruits.

M. le Préfet nous demande de nous mettre d'accord, au plus vite, sur le périmètre (Tendon-Cleurie-Le Syndicat-La Forge-Vagney-Gerbamont-Sapois-Rochesson-Thiéfosse-Saulxures-sur-Moselotte-Ventron-Cornimont-La Bresse), sur le nom (on peut conserver le même), sur le siège et les locaux de la future Communauté de Communes.

M. le Préfet demande également que chaque Commune se positionne sur ces différents choix. Il sera donc nécessaire de programmer un Conseil Municipal prochainement.

Concernant l'Écoquartier, la Commune a obtenu la labellisation "Étape 3 - Écoquartier livré". Une journée de réflexion et d'échanges 'Habiter la France de demain' en présence de M<sup>me</sup> Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, est programmée le 09 février prochain en visioconférence. Nous avons donné notre accord pour intervenir à la fin de cette journée et expliquer en quoi la démarche Écoquartier a-t-elle favorisé la reconquête urbaine.

### REMERCIEMENTS :

M<sup>me</sup> le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de l'association des Semeurs d'Histoires pour l'octroi de la subvention exceptionnelle de 400 € (participation à l'achat de projecteurs).

### 1) PROCHAINS RENDEZ-VOUS



- ◆ Conseil Municipal : - *Date à confirmer* suivant les avancées du dossier CCHV
- 09 Avril 2021
- Vote des différents budgets

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22H50

Vu par Marie-Josèphe CLÉMENT, Maire de CORNIMONT, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'article L.2121 - 25 du Code Général des Collectivités Locales.

M. Michel DUHAUT  
Secrétaire de séance



M<sup>me</sup> Marie Josèphe CLÉMENT  
Maire de CORNIMONT

